



## PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA CHÂTRE-EN-BERRY

EN DATE DU 29 février 2024  
Salle de La Chapelle à La Châtre

\*\*\*\*\*

### Nombre de délégués du Pays : 112

51 communes (102 délégués), 3 Communautés de Communes (6 délégués), Conseil départemental de l'Indre (4 délégués)

### Étaient présents ou représentés : 74 délégués

### Étaient excusés : 38 délégués

	Noms	51 Communes 3 CDC 2 Cantons	Présents 74		Pouvoirs 4	Excusés 38
			Titulaires 68	Suppléants 6		
<b>Délégués des Communes</b>						
1	ALAPETITE Claude	MONTLEVIC	x			
2	AUCLAIR Quentin	PERASSAY				x
3	BAUDRY Gérard	LOUROUER ST LAURENT	x			
4	BELLET Alain	POULIGNY ST MARTIN				x
5	BERDUCAT Cédric	LOURDOUEIX ST MICHEL	x		x	
6	BERGUA Catherine	SAZERAY	x			
7	BERTRAND Philippe	NOHANT VIC	x			
8	BESNIER Marie-Claire	LYS ST GEORGES	x			
9	BEUGNET Nicole	SAZERAY	x			
10	BIDEAUX Nicolas	CROZON SUR VAUVRE	x			
11	BIGRAT Chantale	SARZAY	x			
12	BOMBLED Pascale	MONTCHEVRIER	x			
13	BONNIN Jean-Michel	BRIANTES	x			
14	BOURDEAU Jean-Marie	LACS	x			
15	BOURY Alexis	STE SEVERE S INDRE		x		
16	BRE Laurent	ORSENNES	x			
17	BRUNET Charline	MONTGIVRAY	x			
18	CALAME Daniel	SAINT PLANTAIRE	x			
19	CHAGNON Bernard	LIGNEROLLES	x			
20	CHAGNON Josette	LACS				x
21	CHAMPEAU Francis	BRIANTES	x			
22	CHARASSON Patrick	FEUSINES		x		
23	COLLET Antoine	MONTCHEVRIER	x			
24	COUTURIER Pascal	VICQ-EXEMPLET		x		
25	D'HOOGHE Nicole	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
26	DALOT Jean Pierre	CLUIS				x

Serge DESIRE

Bernard LAPLACE

Aline DALLOT

27	DARCHY Guy	ORSENNES	x			
28	DAUDON Christèle	POULIGNY NOTRE DAME	x			
29	DAUDON Daniel	CREVANT	x			
30	DEBEURET Jean-Louis	MOUHERS	x			
31	DEFOUGERE Gérard	LE MAGNY	x			
32	DEGAY Jean-Michel	AIGURANDE	x			
33	DEGUET Rémy	SAINT PLANTAIRE				x
34	DEMOCRATE Hervé	MALICORNAY	x			
35	DENORMANDIE Arnaud	FOUGEROLLES	x			
36	DEVAUX Samuel	POULIGNY NOTRE DAME	x			
37	DEVISSCHER Thomas	VIGOULANT				x
38	DIMEGLIO Rémi	CREVANT	x			
39	DOUET Patrice	VERNEUIL SUR IGNERAIE	x			
40	DUPLESSIS Jean-Claude	MALICORNAY				x
41	FLEURET Sylvie	BUXIERES D'AILLAC				x
42	FLEURY Didier	CLUIS				x
43	FORGET Joseph	VIJON	x			
44	GAUTRON Guy	NEUVY ST SEPULCHRE	x			
45	GENICHON René	VIGOULANT	x			
46	GENICHON Sébastien	NERET				x
47	GERBIER Agnès	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE				x
48	GLEN Stéphanie	ST CHRISTOPHE EN BOUCHERIE	x			
49	HERLEMONT Etienne	LIGNEROLLES	x			
50	HIBERT Chantal	TRANZAULT	x			
51	HUGOTTE Philippe	MERS SUR INDRE	x			
52	JOUHANNEAU Emmanuel	MAILLET				x
53	JUDALET Patrick	LA CHATRE	x			
54	JÜRGING Christiane	FOUGEROLLES	x			
55	LABESSE Elisabeth	CHASSIGNOLLES	x			
56	LABRUNE Mathieu	MONTIPOURET				x
57	LACOT Antoine	LA BUXERETTE	x			
58	LACOU Serge	SARZAY	x			
59	LAFONT Marc	MERS SUR INDRE	x			
60	LEFORT Hubert	SAINT CHARTIER				x
61	LEUILLET Marie-Laure	LA CHATRE	x			
62	LOEUILLET Gilles	MONTIPOURET				x
63	MAILLIEN Bernard	AIGURANDE				x
64	MALASSET Christine	LOUROUER ST LAURENT				x
65	MALCURAT Patricia	PERASSAY		x		
66	MARATHON Jean Paul	BUXIERES D'AILLAC				x
67	MATHEY Jean Luc	NEUVY ST SEPULCHRE				x
68	MELIN Bénédicte	VIJON				x
69	MERCIER André	THEVET ST JULIEN	x			
70	MICHOT Olivier	LYS ST GEORGES				x
71	MITATY Bernard	CROZON SUR VAUVRE	x			
72	MONTINTIN Christian	GOURNAY	x			
73	NICOLAS Barbara	MOUHERS		x		
74	NICOLET Jean Pierre	ST AOUT	x			

Jean-Luc  
DORADOUX

Claudine LAMY

75	NONIN Patrick	NOHANT VIC	x			
76	PATRIGEON Philippe	LA BERTHENOUX				x
77	PELLETIER Philippe	URCIERS				x
78	PERSONNAT Marion	VICQ-EXEMPLET				x
79	PETERS William	MONTLEVIC	x			
80	PILLET Michelle	LA BERTHENOUX	x		x	
81	PILLOT DUPUIS Laurence	SAINTE SEVERE	x			
82	PION Angélique	LA MOTTE FEUILLY				x
83	PIOT Hugues	SAINT CHARTIER				x
84	PRADAT Eric	URCIERS				x
85	RABILLE Franck	LA BUXERETTE	x			
86	ROBERT Jean-Pierre	ST DENIS DE JOUHET				x
87	ROBIN Sébastien	NERET				x
88	ROUET Serge	SAINT AOUT	x			
89	ROUILLARD Maryse	LA MOTTE FEUILLY	x			
90	ROUTET Carine	MAILLET				x
91	ROY Jean-François	FEUSINES	x			
92	SACHET Bertrand	GOURNAY				x
93	SALMON Michel	CHAMPILLET				x
94	SAUVARD Christine	LOURDOUEIX ST MICHEL				x
95	SAVY Philippe	MONTGIVRAY	x			
96	SIMON Bruno	ST DENIS DE JOUHET	x			
97	SOULETTE Dominique	CHAMPILLET				x
98	TEMPLIER Dominique	THEVET ST JULIEN	x			
99	VIAUD Philippe	TRANZAULT				x
100	WEINLING Eric	POULIGNY ST MARTIN	x			
101	YVERNAULT Dominique	CHASSIGNOLLES	x			
102	YVERNAULT Philippe	LE MAGNY				x

#### Délégués des Communautés de Communes

103	BEGAT Julien	CDC Marche Berrichonne	x			
104	COURTAUD Pascal	CDC Marche Berrichonne	x			
105	GUENIN Didier	CDC Val de Bouzanne				x
106	MANCOIS Jean Luc	CDC La Châtre Ste Sévère		x		
107	ROUTET Philippe	CDC Val de Bouzanne	x			
108	VILCHES-PARDO Patricia	CDC La Châtre Ste Sévère				x

Pascal CHERAMY

#### Conseillers départementaux

109	DAUGERON François	Canton La Châtre	x		x	
110	ELION Virginie	Canton Neuvy St Sépulchre	x			
111	ROBERT Christian	Canton Neuvy St Sépulchre	x		x	
112	SELLERON Michèle	Canton La Châtre	x			

**Autres personnes présentes / excusées :**

	<b>Noms</b>	<b>Région / Département / Conseil développement / Equipe du Pays</b>	<b>Présents</b> <b>8</b>	<b>Excusés</b> <b>4</b>
1	COMPAIN Aymeric	Conseiller Régional référent	x	
2	ROULLET Dominique	Vice-Président de la Région Centre-Val de Loire		x
3	JOUHANNEAU Corine	Directrice de l'Espace Région dans l'Indre		x
4	CHEVALLIER Jeanne	Chargée de mission Région	x	
5	DUSAUSOY Boris	Directeur de la DATER, Département de l'Indre		x
6	MOREAU Jean-Claude	Président du Conseil de développement	x	
7	LE ROUX Yann	Directeur	x	
8	ALLOUCHE Janna	Chargée de mission urbanisme durable	x	
9	YVERNAULT Isabelle	Assistante direction-comptable (gestionnaire LEADER)	x	
10	HAMMOUTENE Miloud	Chef de projet CRTE/alimentation		x
11	PERES Katia	Animatrice OPAH	x	
12	SERVANT MASSÉ Hélène	Cheffe de projet du PNR Sud Berry	x	

Le quorum étant atteint, M. DAUGERON, Président du Syndicat Mixte du Pays de La Châtre en Berry, ouvre la séance et remercie tous les membres présents à ce Comité syndical qui se tient dans la salle de La Chapelle de LA CHATRE.

Il remercie M. JUDALET, Maire de La Châtre pour l'accueil du Comité syndical dans sa commune.

Le Président excuse toutes les personnes qui n'ont pas pu se libérer pour ce Comité syndical (se référer à la liste des excusés ci-avant), dont M. ROULLET, Vice-Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Il salue chaleureusement la présence de M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, et de ses collègues Vice-Présidents du Pays (M. JUDALET, M. COURTAUD, M. ROBERT) et des Conseillères Départementales de l'Indre (Mme ELION, Mme SELLERON).

Le Président procède à la désignation du secrétaire de séance. **Mme Nicole D'HOOGHE**, Maire de la commune de Verneuil-sur-Igneraie est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Il demande si les membres du Syndicat ont des observations sur le procès-verbal de la dernière assemblée générale du 5 décembre 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président passe à l'examen de l'ordre du jour.

**Ordre du jour :**

- 1) Débat d'orientation budgétaire 2024
- 2) PAT : étude départementale
- 3) Etude tourisme : présentation de la stratégie
- 4) PNR Sud Berry : point sur l'avancement de la démarche
- 5) Mobilité : validation de l'offre d'acquisition de 20 vélos à assistance électrique
- 6) Divers : mise à disposition de la chargée de mission urbanisme, demande de subvention animation-gestion LEADER 2024, adhésion au dispositif de signalisation du CDG de l'Indre

## 1) Débat d'orientation budgétaire 2024

Le Président indique que sur une période de 12 ans (2013-2024), on constate une baisse tendancielle de la population du Pays de -5,93%, soit une perte de 1 780 habitants (perte moyenne de 150 habitants/an). En 2024, cette baisse se poursuit à hauteur de - 0,38 % (28 225 habitants en 2024 contre 28 334 en 2023), soit une perte de 109 habitants.

Cette baisse de la population impacte tous les budgets de nos collectivités.

### Programmes en cours portés par le Pays en 2024 :

- **Contrat régional CRST 2018-2024** : dernière année de mise en œuvre (fin au 18 mai 2024)
- **OPAH 2018-2024** : dernière année de mise en œuvre (fin au 31 décembre 2024)
- **LEADER 2014-2022** : paiement des derniers dossiers (fin au 31 décembre 2024)
- **CRTE 2022-2026** : 3<sup>ème</sup> année de mise en œuvre (mi-parcours)
- **PNR Sud Berry** : finalisation de l'étude juridique sur la gouvernance, définition des orientations
- **Etude touristique** : finalisation prévue au 1<sup>er</sup> semestre 2024

### Nouvelles missions prévues sur le Pays en 2024 :

- **Contrat régional CRST 2024-2030** : préparation du prochain CRST prévue sur l'année 2024
- **LEADER 2023-2027** : lancement du nouveau programme LEADER au 1<sup>er</sup> semestre 2024
- **Projet alimentaire** : finalisation du diagnostic alimentaire, définition de la stratégie alimentaire
- **Etude covoiturage** : lancement de l'étude prévu au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, conclusions à l'automne
- **Etude pré-opérationnelle OPAH 2025-29** : lancement de l'étude prévu au 1<sup>er</sup> semestre 2024

A l'image des autres collectivités, le Président indique que le Pays est fortement impacté par l'augmentation du coût des charges (électricité, gazole, assurances, affranchissement, téléphonie, points d'indice des agents...). Aussi nous devons faire des économies budgétaires cette année.

Le Président rappelle que le Pays dispose d'un budget exigeant et très serré avec une cotisation des collectivités calculée au centime près pour mener chacune des missions, ce qui ne laisse pas de marges de manœuvre financière.

Le Président présente l'impact budgétaire des études portées par le Pays sur le budget syndical 2024, comme cela est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Etudes	Montant TTC	Subventions	Montant aide	Autofinancement Pays
Etude covoiturage	40 000 €	Fonds verts (80%)	32 000 €	8 000 €
Etude touristique	44 000 €	Etat (80% de 40 000€)	32 000 €	12 000 €
Etude préop. OPAH	60 000 €	ANAH (50%) + banque des territoires (25%)	45 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>144 000 €</b>		<b>109 000 €</b>	<b>35 000 €</b>

Pour limiter l'impact des études sur le budget 2024 du syndicat, le Bureau de Pays propose :

- De reporter l'étude covoiturage en 2025, en faisant une demande de prorogation de 12 mois auprès des services de l'Etat ;
- Et de plafonner l'étude pré-opérationnelle OPAH à 40 000 € TTC.

Compte tenu des résultats comptables de la section de fonctionnement constatés fin 2023, un travail d'analyse a été réalisé avec Mme KERISIT, Conseillère à la DDFIP de l'Indre en vue d'équilibrer le budget syndical 2024.

A cet effet, pour poursuivre les missions engagées par le Pays sur l'année 2024 (cf. tableau ci-dessous), le Bureau du Pays propose une augmentation de la cotisation des communes de 30 centimes en 2024 (4,20 €/hab).

Programmes menés par le Pays en 2023	Cotisation Cnes 2023 (€/hab/an)	Programmes à mener par le Pays en 2024	Cotisation Cnes 2024 (€/hab/an)
<b>Cotisation de base : Animation Contrat régional + gestion Pays</b>	<b>1,60 €</b>	<b>Cotisation de base : Animation Contrat régional + gestion Pays</b>	<b>1,60 €</b>
<b>Animation OPAH</b>	<b>1,00 €</b>	<b>Animation OPAH</b>	<b>1,00 €</b>
<b>Fonds "Habitat indigne" + abondement dossiers "Habitat indigne" vacants</b> 2 études faisabilité SOLiHA et 10 dossiers LHI vacants abondés par an (3 300 € par an)	<b>0,11 €</b>	<b>Fonds "Habitat indigne" + abondement dossiers "Habitat indigne" vacants</b> 2 études faisabilité SOLiHA et 10 dossiers LHI vacants abondés par an (3 300 € par an)	<b>0,11 €</b>
<b>Autofinancement des Actions portées par le Pays (études : économique, tourisme)</b>	<b>0,36 €</b>	<b>Autofinancement des Actions portées par le Pays (études : tourisme, OPAH)</b>	<b>0,32 €</b>
<b>LEADER (Animation, gestion, évaluation) agent cat C Poste à mi-temps : 35 000 € sur 12 mois</b> Financement à 80%, reste à charge de 20% (7 000 €)	<b>0,25 €</b>	<b>LEADER (Animation, gestion, évaluation) agent cat B Poste à temps plein : 50 000 € sur 12 mois</b> Financement à 80%, reste à charge de 20% (10 000 €)	<b>0,35 €</b>
<b>CRTE / alimentation</b> 40 000 € sur 12 mois Financement à 75%, reste à charge de 25% (10 000 €)	<b>0,35 €</b>	<b>CRTE / alimentation</b> 42 000 € sur 10 mois Financement à 70%, reste à charge de 30% (12 600 €)	<b>0,45 €</b>
<b>PNR (poste mutualisé avec Pays Berry St Amandois)</b>  Reste à charge (6 400 €)	<b>0,23 €</b>	<b>PNR (poste mutualisé avec Pays Berry St Amandois)</b> Poste 60 000 € sur 12 mois + charges de structure 9 000 € Financement du poste à 80%, reste à charge de 10% du poste et de 50% des charges de structure (10 500 €)	<b>0,37 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>3,90 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>4,20 €</b>

Le Président informe les délégués que certains Pays ont une cotisation globale plus importante pour gérer l'ensemble de leurs missions, sans faire de distinction, ni préciser le cout de chaque mission. D'autres territoires augmentent la cotisation tous les ans pour faire face à l'augmentation du cout des charges.

Pour l'année 2024, le Bureau du Pays propose de maintenir le montant de la cotisation des Communautés de Communes (CDC) comme suit :

- Cotisation des 3 CDC pour assurer la mise en œuvre du SCoT et l'animation du projet mobilité : 1 €/hab
- Cotisation de la CDC du VAL DE BOUZANNE pour l'accompagnement du PLUi : 0,90 €/hab

SCoT / mobilité /PLUi	Cotisation CDC 2023 (€/hab/an)	SCoT / mobilité /PLUi	Cotisation CDC 2024 (€/hab/an)
Mise en œuvre du SCoT + animation du projet mobilité	1,00 €	Mise en œuvre du SCoT + animation du projet mobilité	1,00 €
Accompagnement du PLUi sur 12 mois (CDC Val de Bouzanne)	0,90 €	Accompagnement du PLUi sur 12 mois (CDC Val de Bouzanne)	0,90 €
Cotisation CDC LA CHATRE	1,00 €	Cotisation CDC LA CHATRE	1,00 €
Cotisation CDC MARCHE	1,00 €	Cotisation CDC MARCHE	1,00 €
Cotisation CDC BOUZANNE	1,90 €	Cotisation CDC BOUZANNE	1,90 €

Après en avoir débattu, le Président propose aux délégués d'acter les orientations budgétaires pour établir le budget primitif 2024.

### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- PREND ACTE des orientations budgétaires débattues en séance pour l'année 2024 comme suit :
  - Cotisation de base en 2024 maintenue à 1,60 €/habitant pour financer l'animation du Contrat régional et la gestion du Syndicat de Pays
  - Cotisations spécifiques en 2024 pour financer :
    - l'animation de l'OPAH-RR : cotisation maintenue à 1 €/habitant
    - le fonds Habitat indigne et l'abondement des logements vacants : cotisation maintenue à 0,11 €/habitant
    - les études et actions portées par le Pays : cotisation réduite à 0,32 €/habitant
    - l'animation du programme LEADER : cotisation arrêtée à 0,35 €/habitant
    - l'animation du CRTE / alimentation : cotisation arrêtée à 0,45 €/habitant
    - l'animation du PNR Sud Berry : cotisation arrêtée à 0,37 €/habitant
  - Cotisation SCoT/mobilité en 2024 (3 CDC) maintenue à 1 €/habitant pour financer la mise en œuvre du SCoT du PAYS et l'animation du projet mobilité
  - Cotisation PLUi en 2024 (1 CDC) maintenue à 0,90 €/habitant pour financer la finalisation en 2024 du PLUi porté par la CDC du VAL DE BOUZANNE

## **2) PAT : étude départementale**

---

Suite au départ de M. HAMMOUTENE, le Président rappelle qu'un recrutement a été lancé pour le remplacer sur un poste de Chargé de mission « transition écologique », dont voici les missions :

- **Mission principale (80%) : animation du Projet Alimentaire de Territoire (PAT)**
  - Elaborer le Projet Alimentaire Territorial (phase d'émergence sur 3 ans : 2024/2025) :
    - Finalisation du diagnostic alimentaire de territoire (état des lieux et analyse des enjeux locaux)
    - Définition de la stratégie alimentaire du territoire et du plan d'actions à mettre en œuvre
  - Installer et animer les instances de gouvernance (comité de pilotage et comité local de l'alimentation) ;
  - Accompagner la mise œuvre des actions du PAT (phase opérationnelle : 2026/2028) ;
- **Mission complémentaire (20%) : animation du Contrat de Réussite et de Transition Ecologique (CRTE)**
  - Assurer le pilotage et l'évaluation du CRTE à l'échelle du territoire (2024 à 2027) ;
  - Accompagner et conseiller les collectivités (51 communes, 3 communautés de communes) dans le montage de leurs dossiers de subvention ;
  - Assurer l'animation des instances de gouvernance du CRTE (comité de pilotage, comité technique) en lien avec les élus référents, les partenaires techniques et financiers (Etat, Région Centre-Val de Loire, Département de l'Indre) ;
  - Suivre et évaluer le CRTE : réalisation d'un rapport d'exécution annuel, d'un bilan intermédiaire et d'une évaluation finale ;

M. ROBERT, Président de la CDC du Val de Bouzanne, Maire de Mers-sur-Indre, indique qu'à l'issue des entretiens avec les 3 candidates sélectionnées par les services du Pays, 2 personnes sont arrivées en tête. Sachant que l'une n'avait pas la possibilité d'occuper un poste de contractuel étant titulaire de la fonction publique d'Etat, le choix s'est porté sur l'autre candidate, à savoir Maureen CLERGEAU qui habite à Crozant (Creuse). Elle est titulaire d'un Master pro Géographie spécialité développement territorial et travaille depuis

2017 sur un poste similaire de chargée de mission « PAT et revitalisation centre-bourg » à la CDC du Haut Limousin en Marche. Dans le cadre de ses missions, elle a mené des actions sur l'alimentation-santé et la sensibilisation des jeunes à l'alimentation durable. Compte tenu de son expérience, elle sera opérationnelle dès sa prise de poste le 1<sup>er</sup> mars 2024.

Le Président évoque l'étude départementale portée par les PAT de l'Indre, dont l'objectif est de « relocaliser le système agro-alimentaire départemental dans l'Indre : approvisionnement de proximité, production agricole locale, circuits-courts ». Cette étude permettra :

- Dans un premier temps d'établir un diagnostic partagé du système alimentaire de l'Indre : production agricole, transformation des produits agricoles, distribution, consommation ;
- Et dans un second temps d'identifier des actions concrètes à l'échelle du département de l'Indre.

Le Pays Castelroussin-Val de l'Indre est d'accord pour porter cette étude en qualité de chef de file.

Compte tenu des contraintes budgétaires évoquées ci-avant, le Président propose que le Pays participe à cette étude uniquement si elle est financée à 100% par des fonds publics (ADEME, LEADER, A VOS ID, département de l'Indre).

En qualité d' élu référent titulaire du PAT, Daniel CALAME siégerait au sein du comité de pilotage constitué pour assurer le suivi de cette étude départementale, Jean-Luc MANCOIS et Jean-Pierre NICOLET seraient suppléants.

Le Président insiste sur l'importance de travailler à l'échelle du département pour disposer d'un maillage cohérent d'unités de stockage et de transformation. C'est l'occasion de mettre en place des actions visant à soutenir nos agriculteurs, dans un esprit de solidarité avec nos éleveurs.

M. COMPAIN, Conseiller régional référent du Pays, confirme sa solidarité avec les agriculteurs.

Le Président propose aux délégués de valider l'étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre.

#### **Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

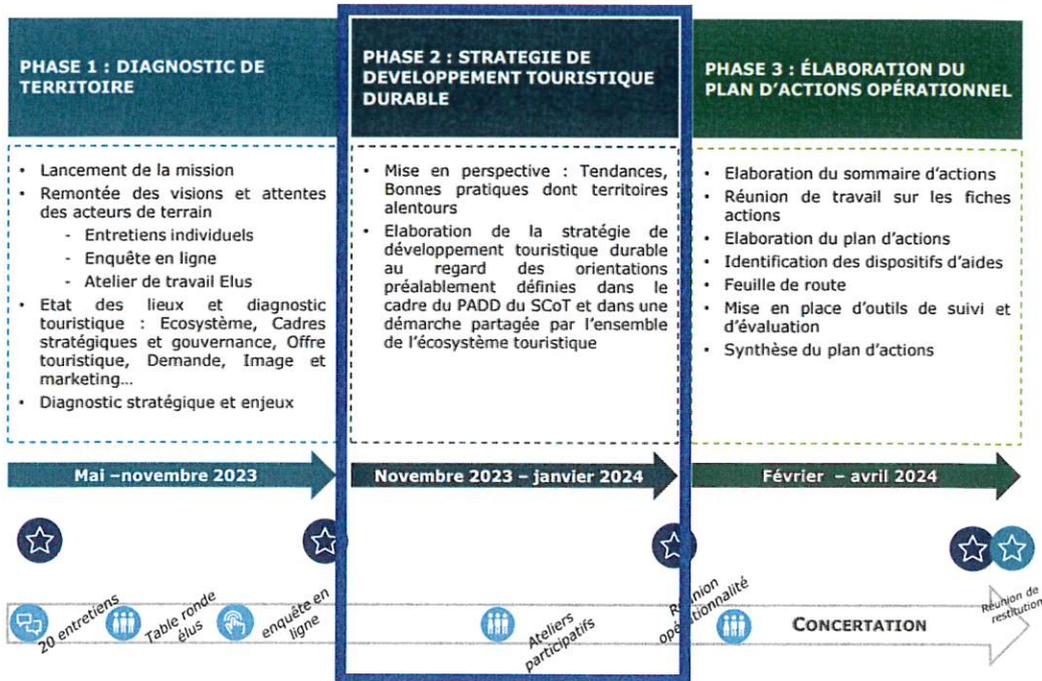
- APPROUVE le principe de lancement d'une étude stratégique de relocalisation du système agro-alimentaire départemental portée par l'ensemble des structures porteuses de PAT dans l'Indre,
- APPROUVE la désignation du Pays Castelroussin Val de l'Indre comme chef de file de cette étude, pour porter la réalisation de cette étude et notamment la procédure de mise en concurrence,
- APPROUVE la désignation de Monsieur Daniel CALAME en qualité d' élu référent titulaire du PAT du Pays de La Châtre en Berry (Jean-Luc MANCOIS et Jean-Pierre NICOLET, suppléants), pour siéger au sein du comité de pilotage constitué pour assurer le suivi de cette étude départementale,
- PRÉCISE qu'en raison des contraintes budgétaires de l'année 2024, le Pays de La Châtre en Berry participera à cette étude départementale uniquement si elle est financée à 100% par des fonds publics,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à solliciter toutes les subventions mobilisables permettant le financement de cette étude à 100%, notamment auprès de l'ADEME, du dispositif régional A VOS ID, du programme européen LEADER, et du Département de l'Indre
- AUTORISE le Président à signer tous les documents afférents.

### 3) Etude tourisme : présentation de la stratégie

Le Président rappelle le souhait des services de l'Etat d'engager une réflexion globale sur le développement du tourisme à l'échelle du Pays en lien avec les 3 Communautés de Communes du territoire.

Il note que le bureau d'étude IN EXTENSO a bien compris le contexte et les enjeux du territoire.

Le Président rappelle les différentes phases et le calendrier de l'étude ci-dessous. Après la validation de la stratégie touristique, il conviendra de s'engager dans l'élaboration du plan d'actions opérationnel.



Le Président a été surpris par la mobilisation des acteurs du tourisme et des élus, par la qualité des échanges et la richesse des propositions lors des ateliers participatifs du 19 décembre matin à Pouligny-Notre-Dame, qui a permis d'élaborer la Stratégie touristique du Pays déclinée autour des 3 axes majeurs suivants :

#### A / Asseoir l'identité culture / nature du territoire et renforcer sa visibilité dans la carte mentale touristique du Berry

Action 1 : Affirmer un **positionnement touristique collectif** valorisant un tourisme culturel autour de George Sand au sein d'un territoire de bocage préservé

Action 2 : Mettre en place une **enquête clientèle**

Action 3 : Structurer une **politique marketing et de communication** visant à concentrer les efforts sur les cibles clientèles prioritaires

#### B / Déployer des offres et un accueil de qualité tout au long de la chaîne de services pour une expérience touristique adaptée aux attentes

Action 4 : Accompagner le déploiement de l'**offre d'hébergement touristique**

Action 5 : Renforcer et adapter l'**accueil et l'information touristique** sur le territoire

Action 6 : Poursuivre le travail de structuration de l'**offre de tourisme culturel**

Action 7 : Structurer une **offre de randonnée pédestre et vélo** à l'échelle du Pays

Action 8 : Développer des **produits et des services de qualité** autour de la gastronomie, de l'agritourisme et des savoir-faire

## C / Consolider l'organisation touristique pour un développement touristique durable, équilibré et au service du territoire et de ses populations

Action 9 : Professionnaliser et accompagner la **mise en réseau des socio-professionnels**

Action 10 : **Accompagner les communes dans leur projet** de valorisation du patrimoine ainsi que dans les projets touristiques

Action 11 : Mobiliser les habitants dans une démarche d'**ambassadeurs du territoire**

Action 12 : Adapter les **outils d'organisation et de gouvernance** au projet collectif

M. JUDALET, Président de la CDC La Châtre Ste Sévère, Maire de La Châtre, estime que c'est une prestation complète qui prend en compte tous les atouts touristiques de ce territoire à mettre en avant. Toutefois, il note qu'il reste encore un peu de travail à faire.

Le Président souhaite que l'on fasse du tourisme une véritable opportunité de développement pour l'avenir du territoire.

### 4) PNR Sud Berry : point sur l'avancement de la démarche

---

Le Président rappelle que l'objectif est de déposer un dossier d'opportunité révisé en vue d'obtenir un avis favorable de la préfecture de Région suite aux réserves énoncées :

- 2022 : réduction du périmètre (102 communes)
- 2023 : travail sur la gouvernance de préfiguration

Le comité de pilotage du 5 février 2024 a validé les principes suivants :

- Portage de la construction du projet par une association de préfiguration à constituer au cours de l'année 2024
- Évolution à terme vers une gouvernance mutualisée PNR/Pays sous forme d'un syndicat unique à la carte

Le Président indique qu'il faut mettre en place un groupe de travail pour travailler sur les statuts, le règlement intérieur et les missions de l'association de préfiguration du PNR Sud Berry. Ce groupe de travail n'est pas une instance décisionnelle. Il préparera une proposition qui sera discuté en Comité inter-Pays pour une validation par chaque Comité syndical.

Mme SERVANT MASSÉ, cheffe de projet PNR Sud Berry, précise que l'objet de l'association de préfiguration est de préparer le projet de charte du PNR et le transfert vers le syndicat de gestion et d'aménagement du parc. L'association est constituée pour une durée limitée à la réalisation de son objet.

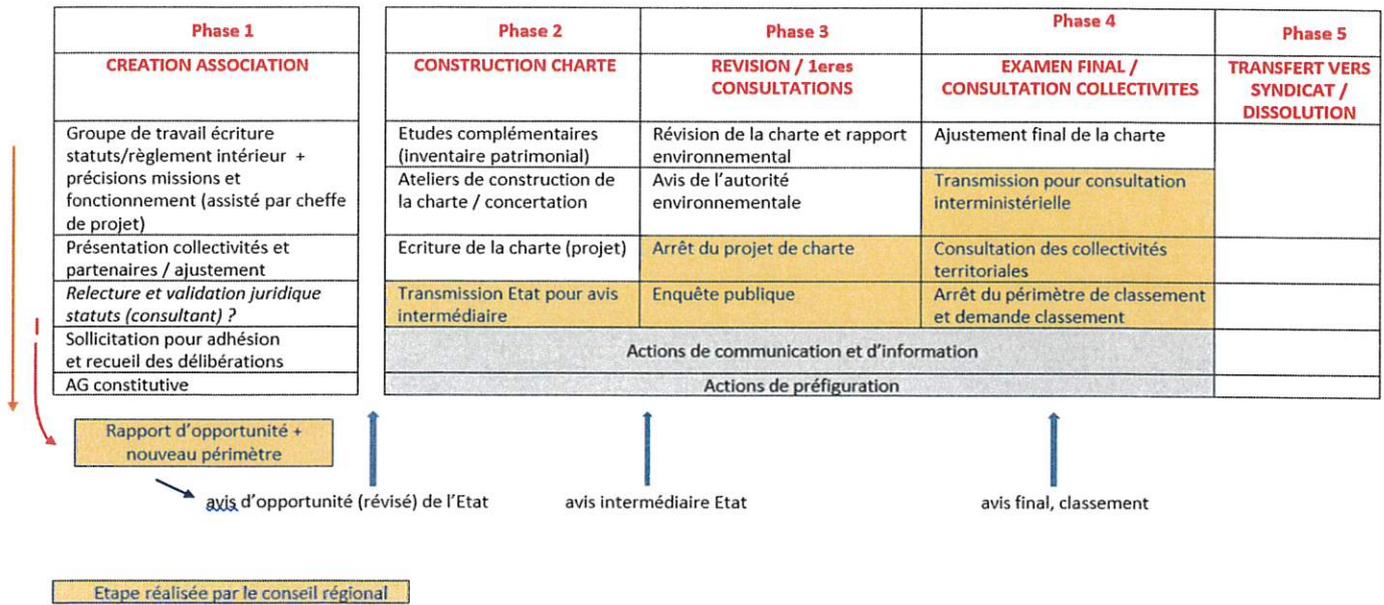
Les membres de l'association seraient les suivants :

- Syndicats de Pays (Berry St Amandois et La Châtre en Berry) : 2 membres « fondateurs »
- Communes du périmètre : 102 membres potentiels
- Communautés de Communes du périmètre : 7 membres potentiels
- Départements du périmètre (Cher et Indre) : 2 membres potentiels
- Conseil régional Centre-Val de Loire : 1 membre potentiel
- Chambres consulaires du Cher et de l'Indre : 6 membres potentiels

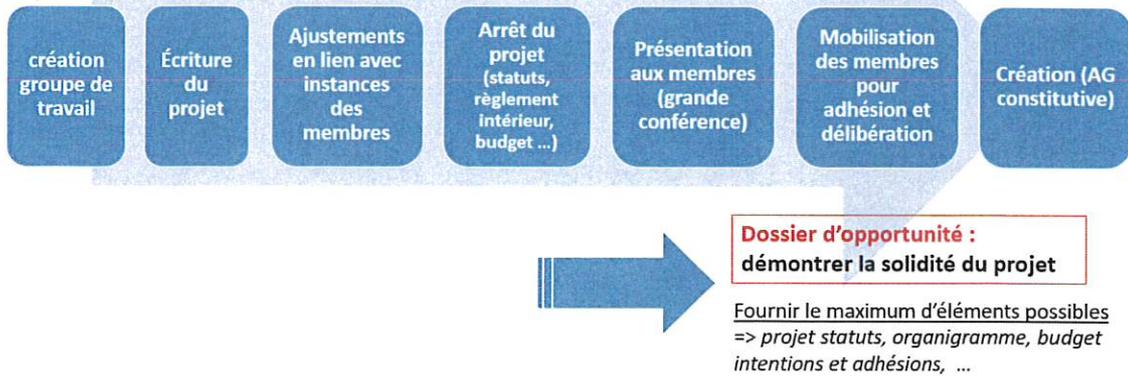
L'objectif serait de créer une association qui soit proche dans sa composition des membres d'un futur PNR.

Association de préfiguration du projet de parc naturel régional sud Berry

Phasage dans le temps



## Processus création association (phase 1)



En vue de préparer la création de l'association de préfiguration du PNR Sud Berry, le Président indique qu'il convient de constituer un groupe de travail, de façon à préparer le projet qui sera discuté puis validé par les instances décisionnelles. Ce groupe est constitué de sorte à garantir la représentativité des différents types de membres actifs (communes, communautés de communes, pays, départements, région, chambres consulaires) et des 2 départements Indre et Cher. Ce groupe de travail n'est pas une instance décisionnelle.

Le Président précise que les 3 élus qui représenteront le secteur du Pays de La Châtre en Berry, dont 2 élus pour les 51 communes et 1 élu pour les 3 communautés de communes, seront désignés au prochain Comité syndical du 4 avril 2024 en tenant compte de leur répartition géographique sur le territoire.

M. COMPAIN réaffirme la volonté des élus du Conseil régional de l'Indre d'avancer vers ce projet de PNR Sud Berry. L'objectif est bien de créer un consensus politique autour de ce projet. En effet la région n'est pas là pour imposer ce projet, mais au contraire pour accompagner les élus locaux dans leur projet de territoire.

Comme cela a été présenté juste avant dans la stratégie touristique, le PNR pourrait être un outil de valorisation du patrimoine architectural, culturel et naturel du territoire.

Il est clair que c'est aux élus du territoire de prendre les décisions. On parle souvent du « millefeuilles territorial », aussi dans un souci de clarté, il est important que les citoyens aient une compréhension des institutions pour pouvoir s'impliquer et agir. Ce projet de PNR crée naturellement des inquiétudes et des soucis qui doivent être entendus et respectés. Pour l'intérêt du territoire, ce projet de PNR est très important. Il est satisfait que ce projet avance, avec un point d'étape prévu bientôt à l'initiative du Président de la région.

Il espère que l'association de préfiguration sera éphémère mais pas trop, de sorte que ce projet de PNR Sud Berry puisse aboutir in fine.

M. CHERAMY, Maire de Lourouer-Saint-Laurent, s'interroge sur les 2 élus désignés pour représenter les communes : 2 élus par commune ? 2 élus pour toutes les communes du Pays ?

Le Président répond qu'il s'agit de désigner 2 élus qui représenteront l'ensemble des 51 communes du Pays. C'est la raison pour laquelle il faut bien réfléchir à leur répartition géographique.

M. CHERAMY estime que 2 élus pour représenter les 51 communes, c'est peu.

Le Président comprend cette interrogation, mais le groupe de travail sera constitué au total de 18 membres, qui représenteront les 2 Pays, 47 communes du Berry St Amandois, 51 communes de La Châtre en Berry, 4 communes du Val de Creuse, 4 CdC du Cher, 3 CdC de l'Indre, Départements de l'Indre et du Cher, Région Centre-Val de Loire, Chambres consulaires de l'Indre et du Cher. Il rappelle qu'il s'agit d'un groupe de travail pour travailler sur des statuts et un règlement, et non pas de la composition de l'association de préfiguration du PNR Sud Berry.

M. DOUET, délégué de Verneuil sur Igneraie, demande si la Préfète de région serait favorable au périmètre de 102 communes arrêté en phase 1, de façon à avancer sur le projet de PNR Sud Berry et passer sereinement avec le groupe de travail sur la phase 2 « gouvernance ».

Le Président indique que le périmètre des 102 communes a fait l'objet de nombreux échanges avec les services de l'Etat et de la Région. Aussi en principe, ce périmètre devrait être validé en l'état par la Préfète de région.

Afin de préparer la création de l'association de préfiguration du PNR Sud Berry, le Président propose aux délégués de procéder à la désignation des membres du groupe de travail qui représenteront le secteur du Pays de La Châtre en Berry : le Pays, les Communes et les Communautés de Communes.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré et à la majorité (1 abstention) :**

- APPROUVE la constitution du groupe de travail visant à préparer le projet associatif de préfiguration du Parc Naturel Régional Sud Berry, qui sera ensuite discuté puis validé par les instances décisionnelles.
- DÉSIGNE les représentants du secteur du Pays de La Châtre en Berry :
  - o Pour le syndicat du Pays de La Châtre en Berry, les 3 élus désignés sont le Président (François DAUGERON) et les 2 élus référents du PNR (Daniel CALAME et Jean-Michel DEGAY)
  - o Pour les Communes, les 2 élus.es seront désignés.es au prochain Comité syndical
  - o Pour les Communautés de communes, l'élue sera désigné.e au prochain Comité syndical

Le Président rappelle que les 2 syndicats de Pays, en tant qu'initiateurs du projet de PNR Sud Berry, ont signé une convention pour porter ce projet. Sa durée était fixée au 31 décembre 2023, prolongeable par avenant annuel. C'est dans ce cadre que la cheffe de projet du PNR assure une permanence hebdomadaire dans les locaux du Pays de la Châtre en Berry, ce qui permet de créer le lien et l'échange entre les 2 territoires.

Pour assurer la poursuite du portage de la mission PNR Sud Berry en 2024, le Président propose aux délégués de valider l'avenant de prolongation de la convention relative à la mise en œuvre du projet de PNR Sud Berry.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE l'avenant de prolongation d'une année de la convention d'objectifs et de moyens relative à la mise en œuvre du projet de PNR Sud Berry avec le Pays Berry Saint Amandois, avec date d'effet au 1er janvier 2024
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer cet avenant de prolongation et tous les autres avenants relatifs à cette convention

**5) Mobilité : validation de l'offre d'acquisition de 20 vélos à assistance électrique**

Le Président rappelle que le Pays a mis en place à titre expérimental un service de location de Vélos à Assistance Electrique (VAE) sur 2 tranches.

- Tranche 1 : acquisition d'une flotte de 15 vélos répartis sur 3 points relais à Crozon-sur-Vauvre, Nohant-Vic et Neuvy-St-Sépulchre. Le bilan de cette opération étant globalement positif, il a été décidé d'engager la tranche 2.
- Tranche 2 : acquisition d'une flotte de 20 vélos supplémentaires, qui seront répartis sur 4 nouveaux points relais (Aigurande, Orsennes, Sainte Sévère-sur-Indre, Vicq-Exempt).

M. COMPAIN rappelle que lors de l'inauguration de cette 1<sup>ère</sup> tranche au Parc des Parelles, il s'était engagé à ce que la Région finance les 20 vélos supplémentaires en tranche 2. La subvention régionale a été attribuée au Pays, aussi il tient à souligner que la promesse a été tenue et s'en félicite.

Le Président rappelle que cette action de location de vélos à assistance électrique s'inscrit dans un plan mobilité plus large qui concerne le Transport d'Utilité Sociale (TUS), l'écomobilité scolaire et les déplacements domicile-travail.

Il indique que le service de transport solidaire a été mis en place à titre expérimental sur une année avec l'association Familles Rurales et la Croix Rouge. Ce projet soutenu par le Département de l'Indre répond à un vrai besoin pour les personnes isolées ne disposant pas des ressources suffisantes pour se déplacer. C'est un projet qui crée du lien social entre les personnes précaires et les chauffeurs bénévoles. Il faudrait trouver une solution pour pérenniser ce service de transport solidaire sur le territoire. Le Pays de Valençay en Berry, confrontés aux mêmes problématiques, va d'ailleurs mettre en place prochainement ce service.

En complément, Mme ALLOUCHE indique que le projet sur les déplacements domicile-travail se concentre sur le covoiturage. Elle évoque aussi le projet d'écomobilité scolaire avec l'accompagnement d'un expert jusqu'en juin 2024. Dans ce cadre, une formation a été organisée en février dernier réunissant le personnel scolaire et les élus pour définir les enjeux de l'écomobilité. A présent il s'agit de travailler sur un diagnostic à l'échelle d'un établissement scolaire pour proposer des actions à mettre en place pour la rentrée de septembre 2024.

Pour l'acquisition des 20 Vélos à assistance électrique, le Président indique que la consultation s'est faite avec une grille de sélection basée à 40% sur le prix et 60% sur la valeur technique. L'offre la mieux-disante est celle du magasin Cyclone situé au Poinçonnet.

Le Président propose aux délégués de valider l'attribution du marché pour l'acquisition de 20 Vélos à assistance électrique et de leurs accessoires.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE l'attribution du marché pour l'acquisition de 20 Vélos à assistance électrique et de leurs accessoires, au magasin Cyclone situé au Poinçonnet, conformément à l'avis du Comité de pilotage du 15/01/2024
- VALIDE le montant du marché global à hauteur de 52 923,46 € TTC qui se décompose en 2 lots comme suit :
  - Lot 1 : 20 Vélos à assistance électrique (48 600 € TTC)
  - Lot 2 : Casques et accessoires (4 323,46 € TTC)
- AUTORISE le Président du Pays à engager toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

Le Président souhaite que l'utilisation de ces vélos se développe davantage en direction des habitants pour leurs déplacements du quotidien. Cela passe par une sensibilisation de la population, en vue de réduire l'utilisation systématique de la voiture individuelle, y compris pour les petits trajets.

Il invite les élus du Pays à relayer l'information auprès de leurs habitants sur l'offre de location de vélos répartie sur le territoire au sein de 7 points relais.

## 6) Divers

---

### Mise à disposition de la chargée de mission urbanisme

M. ROBERT indique que Mme ALLOUCHE accompagne la Communauté de Communes dans l'élaboration du PLUi. Elle assure le lien entre les élus et le bureau d'étude. Elle fait la synthèse des questions posées par les élus et recherche les réponses auprès du bureau d'étude ou des services de la DDT de l'Indre. Il se dit très satisfait par ses services.

Le Président propose aux délégués de valider la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays.

**Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE la mise à disposition de service de la chargée de mission Urbanisme durable du Pays sur l'année 2024 pour accompagner la Communauté de Communes du Val de Bouzanne dans l'élaboration de son PLUi pour un montant de 5 488,20 €
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry à signer la convention de mise à disposition de service avec le Président de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne

### Demande de subvention animation-gestion LEADER 2024

Le Président rappelle que Mme YVERNAULT assure l'animation-gestion du programme LEADER.

Le Président propose aux délégués de valider la demande de subvention « animation/gestion LEADER 2024 » comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux 0,8 ETP	38 261,72 €	LEADER 2014-2022 (80%) <i>12 mois (0,1 ETP)</i>	4 888,33 €
		LEADER 2023-2027 (80%) <i>12 mois (0,7 ETP)</i>	30 312,45 €
Coûts indirects (15%)	5 739,25 €	Pays (20%)	8 800,19 €
<b>TOTAL année 2024</b>	<b>44 000,97 €</b>	<b>TOTAL année 2024</b>	<b>44 000,97 €</b>

### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'année 2024 ci-dessus afin de bénéficier de l'aide au titre du Programme de Développement Rural : PDR FEADER 2014-2022 et PDR FEADER 2023-2027
- AUTORISE le Président à signer tous les documents nécessaires à la demande d'aide FEADER pour l'animation et la gestion du programme LEADER en 2024.

### **Adhésion au dispositif de signalement du CDG de l'Indre**

Le Président propose aux délégués de valider l'adhésion au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes.

### Le Comité syndical après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- ADHÈRE au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement sexuel ou moral et d'agissements sexistes proposé par le Centre de Gestion de l'Indre
- AUTORISE le Président du Pays de La Châtre en Berry, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion au dispositif et ses éventuels avenants avec le Centre de Gestion de l'Indre

### **Mobilisation des délégués du Pays**

Le Président remercie les délégués pour leur forte présence à ce Comité syndical.

Toutefois pour limiter les problèmes de quorum, le Bureau de Pays formule les propositions suivantes :

- **Lieu central** pour organiser les Comités syndicaux (La Châtre, Neuvy-Saint-Sépulchre), voire le cas échéant Pouligny-Notre-Dame
- **Relance par mail des délégués** avant le Comité syndical
- **Invitations envoyées aux maires** pour mobiliser leurs délégués
- **Invitation des suppléants** à titre d'information (suppléant ne vote pas en présence du titulaire)

Le Président insiste sur l'importance d'avoir le plus grand nombre d'élus présents à chaque Comité, de façon à prendre des décisions d'une manière démocratique. Il faut garder cette dynamique.

### **Les prochaines réunions du Pays**

- **Concertation des élus de bureau des 3 CDC du territoire pour préparer le prochain CRST :**  
Vendredi 22 mars 2024 à 16h - Lycée George Sand (LA CHATRE)
- **Comité syndical (vote du budget syndical 2024) :** en début de séance, présentation par le SDEI du Conseil en Energie Partagée (CEP)  
Jeudi 4 avril 2024 à 18h - Salle des fêtes (NEUVY SAINT SEPULCHRE)

Le Président demande aux membres du Comité Syndical s'il y a des questions. Aucun délégué ne prenant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt l'Assemblée Générale.

Le Président invite les délégués à prendre le verre de l'amitié.

---

**Le Président,  
François DAUGERON**



**La Secrétaire de séance,  
Nicole D'HOOGHE**